Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260622-1906202616-DE

19-06-2026-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN LE 19 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
13	15	15

Date de la Convocation
08 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et dix-neuf-juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Caroline JORAND, Jean-Noël LE HÉNAFF, Karine THOMAS, Thierry HELLEGOUARC'H, Alain DÉNES, Bernard LE COADOU, Gildas LE MORVAN, Marie Angélique LE JEUNE, Christelle ÉON, Alan RAISON, Hélène NG KON TIA, Morgane GUÉGOU

Excusé : Fabrice BOURLIER (procuration à Caroline JORAND), Virginie LE ROLLAND (procuration à Karine THOMAS)

Secrétaire de séance : Marie Angélique LE JEUNE

OBJET : Demande de participation au fonctionnement de l'école privée Sainte Marie de Rospez

Madame la Maire fait part du courrier de la directrice de l'école Sainte Marie concernant la participation de la commune aux frais de dépenses de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2025/2026. Treize enfants de Lanmérin y sont scolarisés, dont six concernés par une prise en charge de la commune. Une participation de 300 € a déjà été votée pour les enfants de la commune scolarisés dans les écoles privées. Après délibération, le conseil municipal **DÉCIDE** de verser la somme de 300 € X 6 = 1 800 € à l'école Sainte Marie de Rospez.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La secrétaire
Marie Angélique LE JEUNE

La Maire
Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMÉRIN 22300

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 22 juin 2026.
Affiché le 22 juin 2026